



## Production semences de la Fédération des Unions des Boutiques d'Intrants (FUBI) / Tarmamuwa

Rédaction / CRA Zinder et RECA

19 octobre 2010

*Cette note est réalisée à partir des informations fournies par la Fédération des Unions des Boutiques d'Intrants (FUBI). C'est une première note. Elle sera complétée progressivement pour mieux comprendre les conditions de productions et les résultats obtenus.*



La Fédération des Unions des Boutiques d'Intrants (FUBI) / Tarmamuwa a été créée le **21 février 2005** à Tanout et agréée par arrêté N° 001/PT du 1<sup>er</sup> avril 2005.

A partir de 1998, le projet intrants /FAO a initié la création des boutiques d'intrants (BI) à caractère coopératif, afin d'inciter les producteurs à s'assurer de la disponibilité des intrants par le mécanisme des commandes groupées.

Ces coopératives / boutiques d'intrants ont formé des unions et ce sont ces dernières qui se sont regroupées pour former une fédération. La FUBI regroupe 77 organisations paysannes de base, structurées en **16 unions, totalisant 4.300 membres (1.740 hommes et 2.560 femmes)**, soit une moyenne de 55 membres par organisation de base.

Les unions de la FUBI sont principalement présentes dans le Département de Tanout (12 unions), mais aussi dans ceux de Gouré (2 unions) et de Mirriah (2 unions), toutes dans la région de Zinder.

### Les activités de la FUBI

- **Mise en place de l'Association pour la promotion d'épargne et de crédit (APEC) dénommée « Taron Guidaounia »**, créée le 15 avril 2005 et agréée par l'arrêté N° 022/ Préfecture Tanout du 26 avril 2005. C'est un comité spécialisé qui négocie avec la coopérative de service Yarda Zinder<sup>1</sup>. Ce comité n'a pas de siège et ce sont des personnes qui se portent garantes au niveau de Yarda pour que cette coopérative accorde des crédits aux producteurs. Le comité se charge du recouvrement également, et une somme de 500 F.CFA par personne est prélevée comme frais de fonctionnement du comité.
- **Appui à l'obtention de crédit aux membres** auprès de la coopérative de services Yarda Zinder

<sup>1</sup> Les coopératives de services Yarda-Zinder et Yarda-Tarka-Magia sont nées de l'institutionnalisation du volet microcrédit du Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire par la Petite Irrigation (ASAPI). Ces coopératives interviennent essentiellement en milieu rural selon le modèle du crédit solidaire.

- **Appui à l'obtention de crédits warrantés** au profit de 7 Unions de FUBI auprès de la coopérative de services Yarda Zinder ; la FUBI compte faire du warrantage en 2010 comme elle en avait fait en 2009.
- **Mise en place d'un dispositif de multiplication de semences.**
- **Approvisionnement et réapprovisionnement des boutiques d'intrants** en différents intrants agricoles. Actuellement la FUBI compte 20 BI en fonctionnement et 5 BI sont en cours de réalisation. Pour l'année 2010, la FAO a mis à la disposition des BI 75 tonnes d'engrais DAP et chaque BI sur fond propre a acheté 15 tonnes.
- **Formation des brigadiers phytosanitaires** ; chaque BI dispose de 3 brigadiers formés par le Projet intrants et d'autres partenaires.
- **Mise en œuvre de Champ Ecole Paysan (CEP)** ; 6 CEP en 2009, 10 CEP en 2010 sur le niébé, le mil et le sorgho.

## La multiplication de semences

Parmi les activités liées à la production agricole, la FUBI s'est intéressée à la production de semences dans le cadre du projet « **répondre à l'urgence** » de la FAO. Ce projet préfinançait la production et récupérait son avance en nature (semences produites).

Les unions de la FUBI ont débuté la multiplication des semences de mil, sorgho et niébé en 2004 avec l'appui de la FAO qui a fourni les semences de base, de l'engrais et des produits phytosanitaires, et a également assuré le coût de suivi des parcelles de multiplication par des agents de l'Agriculture.

Au début de l'opération en 2004, 360 ha ont été emblavés pour la production de semences.

Par la suite, dès 2005, la FUBI a identifié des producteurs pour se spécialiser dans la production de semences.

La FUBI signe un contrat avec chaque producteur de semences. Ce contrat permet à la FUBI, avec l'appui de ses partenaires, d'accompagner le producteur semencier. Les clauses du contrat exigent que chaque producteur donne 10% de sa production à la FUBI dès la récolte.

En 2005 la FAO n'a pas acheté toutes les semences produites par les paysans multiplicateurs. La FUBI a placé le restant dans les boutiques d'intrants (BI). Depuis lors, la FAO fixe la quantité de semence dont elle a besoin au début de chaque campagne.

La FUBI a trouvé d'autres acheteurs (AQUADEV, CISV, SNV, CRS, etc.). Pour répondre à la demande, elle a dû augmenter le nombre des producteurs multiplicateurs de semences.

Les prix de vente ne sont pas les mêmes pour ces derniers par rapport à la FAO, car cette institution fournit un encadrement. Pour la FAO, la FUBI vend le kg de mil à 270 F, 250 F le kg sorgho, et 325 F le kg de niébé en 2004 et pour les autres le prix est supérieur et varie en fonction des années.

A partir de 2009, la FAO ne fournit plus les semences de base et les intrants agricoles dans le cadre de la multiplication de semence. C'est donc la FUBI qui achète les semences de base auprès du Centre Régional de Recherches agronomiques (CERRA) Maradi et les distribue aux multiplicateurs.

En 2009-2010, 150 tonnes de semences (mil, niébé, sorgho) ont été produites avec 17 producteurs.

Pour la campagne 2010-2011, 30 multiplicateurs sont engagés dans la production de semences dont 30 ha pour la FAO. La production est estimée à plus de 200 tonnes de semences.

Il faut noter que pour responsabiliser les unions la FUBI a cessé de signer du contrat direct avec les multiplicateurs, ce sont les unions qui le font maintenant, et la FUBI signe avec ces unions.

La FUBI en collaboration avec les agents techniques qui sont pris en charge par la FAO assure le contrôle des parcelles de multiplication. La FAO prend seulement en charge le suivi des parcelles qui la concernent. A la récolte, 10% revient à la FAO en contre partie de ce suivi. La FUBI assure la prise en charge du suivi des autres.

Pour les parcelles hors FAO, ce sont 6 producteurs formés auparavant par le projet FAO intrant et 2 personne ressources qui assurent le suivi des parcelles. La FUBI met à leur disposition moto et carburant et assure la restauration.

### **Un travail sur la filière niébé**

La FUBI est présente dans la filière niébé: mise en place d'un système local d'approvisionnement en intrant, expertise dans la production et la vente de semences de qualité de niébé, appui à la commercialisation, encadrement des producteurs. En 2007, elle a reçu **un prix d'excellence** pour la qualité des semences produites.

La particularité de la zone nord étant d'avoir une production tardive de niébé (novembre décembre), et prisée sur le marché en dépit de l'insécurité climatique qui caractérise cette production.

La FUBI, dans le souci de limiter le bradage de la récolte et ainsi améliorer le revenu monétaire des membres a signé un protocole d'accord avec les Institutions de Microfinance (IMF) de la place pour des activités de warrantage et des activités génératrices de revenus.

La FUBI dispose d'un réseau d'une vingtaine d'animateurs / animatrices endogènes. Ce sont des producteurs et productrices volontaires qui ont été formés par différents partenaires (projet BUT, projet Intrants, DRDA Zinder, SNV, etc.). Ces animateurs font le suivi des BI et des parcelles de multiplication de semence. Ils dispensent également des formations en vie associative et gestion des BI ,warrantage, AGR.